



PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 239 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté N °2013322-0001 - Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord 1

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2013318-0003 - Arrêté préfectoral d'enregistrement accordé au G.A.E.C. de la VIEILLE FERME pour l'exploitation d'un élevage de 151 vaches laitières situé rue des fermes - « La vieille ferme » à SAINS DU NORD 10



PREFET DU NORD

Arrêté n °2013322-0001

signé par
Philippe LALART - Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord

le 18 Novembre 2013

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Arrêté portant délégation de signature aux
agents de la direction départementale des
territoires et de la mer Nord

Direction
départementale
des territoires et
de la mer

**Arrêté portant délégation de signature aux agents de la direction
départementale des territoires et de la mer Nord**

Philippe LALART, directeur départemental des territoires et de la mer Nord

Vu

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements, notamment les articles 43 et 44 ;
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- le décret du 8 avril 2011 portant nomination de monsieur Dominique Bur, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense Nord, préfet du Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 4 mars 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté du Premier ministre du 4 mars 2010 nommant monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord ;
- l'arrêté préfectoral du 13 juin 2013, portant délégation de signature à monsieur Philippe Lalart.

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature permanente est donnée à :

- M. Pierrick Huet, attaché principal d'administration des services déconcentrés ;
- M. Emmanuel Gilbert, administrateur en chef 2ème classe des affaires maritimes ;

à l'effet de signer toutes les décisions telles que définies à l'article 6 du présent arrêté.

Article 2 - Gestion de proximité des agents

Délégation permanente de signature est donnée aux chefs de service, de délégations territoriales, adjoints aux chefs de service et de délégation territoriale, chefs de cellule, de pôle, d'unité, à l'effet de signer les décisions en ce qui concerne la gestion de proximité des personnels dont ils ont la responsabilité.

Article 3 - Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Emmanuel Gilbert et M. Jean-Paul Frison à l'effet de signer toutes correspondances, copies conformes, visa de pièces annexes, copies de documents relatifs aux marchés et opérations immobilières.

Délégation est donnée aux chefs de service et délégation territoriale ainsi qu'à leur adjoint à l'effet de signer toutes correspondances et copies conformes afférentes à leurs missions.

Article 4 - Affaires maritimes

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Emmanuel Gilbert, à l'effet de signer les décisions relatives aux affaires maritimes suivantes :

Délivrance des bons de transport des coquillages vivants avant expédition	Arrêté du 28 février 2000 fixant les conditions de transfert des coquillages vivants en expédition
Saisie des navires, des engins de pêche et des produits de la pêche	Code Rural et de la Pêche maritime - Livre IX

Article 5 – Fiscalité - Urbanisme

Délégation est donnée à M. Pierrick Huet, M. Emmanuel Gilbert, M. Pierre Coppin, M. Gérard Mathieu, M. Patrick Planchon, Mme Muriel Brongniart, M. Sylvestre Delcambre, Mme Corinne Lampin, M. Xavier Matykowski, M. Emmanuel Tirtaine, M. Luc Féret, Mme Nathalie Garat et en cas d'absence de :

- M. Gérard Mathieu à M Dominique Deflorenne
- M. Patrick Planchon et de Mme Muriel Brongniart, à Mme Caroline Trouvé, Mme Annette Seigneux, Mme Pascale Marescaux ;
- M. Sylvestre Delcambre et Mme Corinne Lampin à M. Jean-Michel Saint-Omer ;
- M. Xavier Matykowski et de M. Emmanuel Tirtaine, à M. Ali Louni ;
- M. Luc Féret et Nathalie Garat à Mme Véronique Ziemba ;

à l'effet de signer les titres de recette délivrés en application de l'article L.255-A du livre des procédures fiscales et des articles 317 septies A de l'annexe II du code général des impôts, R.333-6, (R 520-6) et R.620-1 du code de l'urbanisme, ainsi que tous les actes, décisions et documents relatifs à l'assiette, à la liquidation au recouvrement et réponses aux réclamations préalables en matière de taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur.

Article 6 - Délégation est consentie, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux agents figurant dans le tableau ci-après et suivant la nomenclature du tableau joint en annexe :

Nom Prénom	Grade	Domaines
I - ADMINISTRATION GENERALE		
FRISON Jean-Paul	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	I
BONNEL Stéphane	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	I - 1
II - ROUTES - SECURITE ET EDUCATION ROUTIERES		
BUGUEL François	Ingénieur en chef des TPE	II
MASSON Marie-Céline	Ingénieur divisionnaire des TPE	II
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
COPPIN Pierre	Directeur d'études	II-1(dans le cadre des permanences)
BENHIMA Amale	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	II-1(dans le cadre des permanences)
GOURIOU Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
WILLERVAL Pierre	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
HOUREL Bernard	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
SOLVES Hélène	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	II-1(dans le cadre des permanences)
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
ABDELGHANI Ahmed	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)

Nom Prénom	Grade	Domaines
BRESSON Sylvain	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	II-1(dans le cadre des permanences)
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	II-1(dans le cadre des permanences)
BRONGNIART Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	II-1(dans le cadre des permanences)
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	II-1(dans le cadre des permanences)
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	II-1(dans le cadre des permanences)
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	II-1(dans le cadre des permanences)
FRISON Jean-Paul	Chef de mission de l'agriculture et de l'environnement	II-1(dans le cadre des permanences)
III - CONSTRUCTION		
BENHIMA Amale	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	III-a, b, c, e, f, g, h
GOURIOU Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	III-a, b, c, d, e, f, g, h
TARAUD Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	III-a, c et d
DESCAMPS Nicolas	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a, b, c et h
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	III-a, e et h
BRONGNIART Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	III-a, e et h
TROUVE Caroline	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement	III-a, e et h
MORELL Antoine	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a, f et g
VI Benjamine	Attaché d'administration de l'Équipement	III-a
IV - AMENAGEMENT ET URBANISME		
COPPIN Pierre	Directeur d'études	IV a, b, c, e, f1
SAUVAGE Sophie	Attaché d'administration de l'Équipement	IV a 1 à IV a 2,
NEURAY Olivia	Attaché principal d'administration de l'Équipement	IV b, f1
TALHA Anne	Ingénieur des TPE	Pour les décisions relatives aux SCOT : IV b1 et b2
PARIS Nicolas	Ingénieur des TPE	Pour les décisions relatives aux PLU IV b2 et b4

Nom Prénom	Grade	Domaines
WILLERVAL Pierre	Ingénieur en chef des TPE	IV a 4
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21
THOMAS David	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
DEFLORENNE Dominique	Technicien supérieur Principal du développement durable	Pour la DT d'Avesnes : IV-a 1, IV a 2
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1, IV c1, c18 à 21
BRONGNIART Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1
TROUVE Caroline	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e1
SEIGNEZ Annette	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e1
MARESCAUX Pascale	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Douai/Cambrai : IV-a 1, IV a 2, IV e1
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1 IV c1, c18 à 21
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1
SAINT-OMER Jean-Michel	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1
LETELLIER Casimir	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8
LENNE Jean-Louis	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2, IV a 8, IV e 1
CAULIER Marie-Hélène	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Dunkerque : IV-a 1, IV a 2
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e IV c1, c18 à 21
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e 1
LOUNI Ali	Ingénieur des TPE	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2, IV e 1
DEMON Bruno	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2
NORMAND Bernard	Technicien supérieur en chef du développement durable	Pour la DT de Lille : IV-a 1, IV a 2
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e IV c1, c18 à 21
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV a 7, IV a 8, IV e

Nom Prénom	Grade	Domaines
LEBON Laurent	Attaché d'administration de l'Équipement	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
ZIEMBA Véronique	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	Pour la DT de Valenciennes : IV-a 1, IV a 2, IV e
V - GESTION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME		
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	V 1 à 7
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	V 1 à 7
SZAREK David	Ingénieur de l'Industrie et des Mines	V 1 à 7
VANGREVELYNGHE Mathilde	Technicien supérieur en chef du développement durable	V 1 à 7
VI – GESTION DU DOMAINE FLUVIAL		
LESTIENNE Jean-Marie	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI a 3 et VI a 4
ZENGERS Sylvain	Technicien supérieur en chef du développement durable	VI a 3 et VI a 4
VII - MISSION DU SERVICE INSTRUCTEUR SECURITE FLUVIALE		
LESTIENNE Jean-Marie	Technicien supérieur en chef du développement durable	VII 1 à 5 et 11 à 13, dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes.
ZENGERS Sylvain	Technicien supérieur en chef du développement durable	VII 1 à 5 et 11 à 13, dans le ressort des départements du Nord, de l'Oise, de l'Aisne et des Ardennes.
LAFORGE Thierry	Inspecteur des affaires maritimes	VII 1 à 5 dans le ressort du département du Nord.
GILLARD Mireille	Adjoint administratif	VII j 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis plaisance)
LAFORCE Armel	Syndic des gens de mer	VII j 1 (visa des livrets et présentation des candidats aux permis plaisance)
VII - MER		
LAFORGE Thierry	Inspecteur des affaires maritimes	VII, a, b, c, d, e, f, g, h, i, j.
VAN RECKEM Laurent	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable	VII b, e, f et J
BECK Kévin	Technicien supérieur du développement durable	VII, h, i et K
POIRIER Marie -Anne	Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle	VII c, d
VIII - AGRICULTURE/AGROALIMENTAIRE		
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	VIII
ABDELGHANI Ahmed	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement	VIII
BRESSON Sylvain	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	VIII
DEVEUGLE Joëlle	Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement	VIII (en cas d'empêchement de M. S. Bresson)

Nom Prénom	Grade	Domaines
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	VIII c
SOLLAI Maria	Technicien supérieur de l'agriculture	VIII c
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	VIII a 24
BEAUMONT Philippe	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24
JOSSET Léo	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	VIII a 24
BRONGNIART Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	VIII a 24
TROUVE Caroline	Ingénieur divisionnaire de l'Agriculture et de l'environnement	VIII a 24
NICOLLE Frédéric	Technicien supérieur en chef du développement durable	VIII a 24
IX - EAU		
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	IX
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	IX
STANISLAVE Lionel	Ingénieur des TPE	IX b et c
X – BIODIVERSITE ET MILIEUX NATURELS		
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	X
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	X
FEUTRY Simon	Ingénieur de l'Agriculture et de l'Environnement	Xb1 – Xb2 – Xd - Xe
XI – PREVENTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DES PAYSAGES		
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	XI
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI
BREDA Georges	Technicien supérieur en chef du développement durable	XI a, b, c, d, e et f
STANISLAVE Lionel	Ingénieur des TPE	XI g
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	XI c et d
PLANCHON Patrick	Conseiller d'administration de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables	XI c et d
BRONGNIART Muriel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI c et d
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	XI c et d
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	XI c et d
MATYKOWSKI Xavier	Ingénieur en chef des TPE	XI c et d

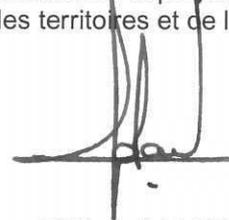
Nom Prénom	Grade	Domaines
TIRTAINE Emmanuel	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XI c et d
FERET Luc	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
GARAT Nathalie	Ingénieur divisionnaire des TPE	XI c et d
XII – ENERGIE		
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	XII
MENACEUR Sylvie	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XII
XIII – HARAS, COURSES, EQUITATION		
Néant		
XIV - BASES AERIENNES		
Néant		
XV - RESEAU FERROVIAIRE		
Néant		
XVI - MISSIONS D'INGENIERIE		
SIEFRIDT Olivier	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVI b
MATHIEU Gérard	RIN catégorie exceptionnelle	Pour la DT d'Avesnes : XVI b
DELCAMBRE Sylvestre	Architecte urbaniste de l'État	Pour la DT de Dunkerque : XVI b
LAMPIN Corinne	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	Pour la DT de Dunkerque : en cas d'absence de M. Delcambre XVI b
DORESSE Isabelle	Ingénieur en chef des ponts, de l'environnement et de la forêt	XVI b
MENACEUR SylvieLE	Attaché principal d'administration de l'Équipement	XVI b
XVII - DEFENSE/SECURITE CIVIL		
BUGUEL François	Ingénieur en chef des TPE	XVII
MASSON Marie-Céline	Ingénieur divisionnaire des TPE	XVII (en cas d'empêchement ou d'absence de M. Buguel)
RAMDANI Claudie	Adjoint administratif des services déconcentrés	Pour l'instruction de la fiche annuelle de renseignement PIN (TRD-3) XVII a

Article 7 - L'arrêté de monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord en date du 28 octobre 2013 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer Nord, est abrogé.

Article 8 – Monsieur Philippe Lalart, directeur départemental des territoires et de la mer Nord, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **1 8 NOV. 2013**

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental
des territoires et de la mer

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and horizontal strokes, positioned above a horizontal line.

Philippe LALART



PREFET DU NORD

Arrêté n ° 2013318-0003

**signé par
Eric AZOULAY, Secrétaire général adjoint**

le 14 Novembre 2013

**59_Präfecture du Nord
Secrétariat général
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral d'enregistrement accordé au G.A.E.C. de la VIEILLE FERME pour l'exploitation d'un élevage de 151 vaches laitières situé rue des fermes - « La vieille ferme » à SAINS DU NORD

PREFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
des politiques publiques

Bureau des installations classées
pour la protection de l'environnement

Réf. :DiPP/Bicpe -ED

**Arrêté préfectoral d'enregistrement accordé au G.A.E.C. de la VIEILLE
FERME pour l'exploitation d'un élevage de 151 vaches laitières situé rue
des fermes - « La vieille ferme » à SAINS DU NORD**

Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu les dispositions du code de l'environnement, notamment les articles L512-7 à L512-7-7 et R512-46-1 et suivants ;

Vu le SDAGE du bassin Artois-Picardie 2010-2015, le SAGE de la SAMBRE et le Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINS DU NORD ;

Vu l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 24 octobre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101-2 (élevages de vaches laitières [c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine]) ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2011 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2002 classant les communes du département du Nord en zone vulnérable en nitrates ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juin 2009 modifié relatif au quatrième programme d'action à mettre en œuvre en vue de de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole ;

Vu le récépissé de déclaration en date du 29 septembre 2005 pour exploiter un élevage de 79 vaches laitières et 75 bovins à l'engrais au lieu dit "La Vieille Ferme" 59177 SAINS DU NORD ;

VU la demande présentée en date du 9 juillet 2013, par le GAEC DE LA VIEILLE FERME dont le siège social est situé à 59177 SAINS DU NORD, Rue des fermes, pour l'enregistrement de l'exploitation d'un élevage de 151 vaches laitières sur le territoire de la commune de 59177 SAINS DU NORD, Rue des fermes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1er août 2013 ordonnant l'ouverture d'une consultation du public du 26 août 2013 au 23 septembre 2013 inclus ;

Vu les observations du public recueillies entre le 26 août 2013 et le 23 septembre 2013 ;

Vu l'avis du SATEGE du Nord-pas-de-Calais en date du 13 septembre 2013 sur cette demande d'enregistrement ;

Vu le rapport du 4 novembre 2013 de la directrice départementale de la Protection des Populations chargée de l'inspection des installations classées ;

Considérant que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales des arrêtés de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement ;

Considérant que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE

Titre 1 Portée, conditions générales

Chapitre 1.1 Bénéficiaire et portée

Article 1.1.1 Exploitant, durée, péremption

Les installations, du GAEC DE LA VIEILLE FERME représenté par Mme Magalie MARECHAL CANART et Mrs Pascal et Samuel MARECHAL dont le siège social et les installations sont situés à 59177 SAINS DU NORD, Rue des Fermes "La Vieille Ferme", faisant l'objet de la demande susvisée du 9 juillet 2013, sont enregistrées. Ces installations sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R.512-74 du code de l'environnement).

Chapitre 1.2 Chapitre Nature et localisation des installations

Article 1.2.1 Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Volume
2101-2 b)	Elevage de vaches laitières (c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine) de 151 à 200 vaches	151

Volume : éléments caractérisant la consistance, le rythme de fonctionnement, le volume des installations ou les capacités maximales autorisées en référence à la nomenclature des installations classées.

Article 1.2.2 Situation de l'établissement

Les installations autorisées sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Communes	Parcelles	Lieux-dits
SAINS DU NORD (59177)	OA : n°:1391, 1393, 1354 et 1353	La vieille Ferme

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

Chapitre 1.3 Conformité au dossier d'enregistrement

Article 1.3.1 Conformité au dossier déposé

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossiers déposés par l'exploitant, accompagnant sa demande du 9 juillet 2013.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables au besoin aménagées, complétées ou renforcées par le présent arrêté.

Chapitre 1.4 Prescriptions techniques applicables

Article 1.4.1 Prescriptions des actes antérieurs

Les prescriptions associées à l'enregistrement se substituent à celle du récépissé de déclaration en date du 29 septembre 2005 susvisé pour l'activité d'élevage des vaches laitières :

Article 1.4.2 Arrêtés ministériels de prescriptions générales

L'arrêté ministériel de prescriptions générales (art L 512-7) du 24 octobre 2011 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement sous la rubrique 2101-2 (élevages de vaches laitières [c'est-à-dire dont le lait est, au moins en partie, destiné à la consommation humaine]) s'applique à l'établissement.

Titre 2 Voies de recours et modalités d'exécution

Chapitre 2.1 Exécution et voies de recours

Article 2.1.1Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

Article 2.1.2 Délais et voies de recours

En application de l'article L514-6 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de LILLE :

- Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié ;
- Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article L.511-1, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage de l'acte, ce délai étant, le cas échéant, prolongé jusqu'à la fin d'une période de six mois suivant la mise en activité de l'installation.

Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'arrêté portant enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

Article 2.1.3 – Exécution et publicité

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le sous-Préfet d'Avesnes-sur-Helpe sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont copie sera adressée aux :

- Maires de SAINS-DU-NORD, LIESSIES, AVESNELLES, ETROEUNGT, FERON, HAUT-LIEU, RAMOUSIES, SEMERIES ,

- Directrice départementale de la Protection des Populations,

- Chefs des services consultés lors de l'instruction de la demande ou concernés par une ou plusieurs dispositions de l'arrêté.

En vue de l'information des tiers :

- un exemplaire du présent arrêté , qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture sera déposé à la mairie de SAINS-DU-NORD et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles les installations sont soumises sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire.

- le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire de l'autorisation ainsi que sur le site internet de la Préfecture du Nord (www.nord.gouv.fr-rubrique ICPE : agricoles, industrielles, etc - Enregistrements).

- un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

FAIT à LILLE, le 04 NOV 2013

Le préfet,



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général adjoint


Eric AZOULAY